

**SOUS PREFECTURE DE  
BOULOGNE**

**CARTE D'AGREMENT  
DE GARDE CHASSE PARTICULIER**

Nom et prénom : Mr BEFVE Hervé

Commissionné par : Mr et Mme SAUVAGE

OBS : Christophe et Isabelle

Expirant le 18/09/2027



Le commettant  
(signature)

Le titulaire  
(signature)

Vu les articles 29 et 29-1 du code de procédure pénale ;  
Vu l'article L. 428-21 du code de l'environnement ;

Par arrêté <sup>de la sous</sup> préfète de ..... BOULOGNE SUR MER

En date du 19/09/2022

M. / Mlle / Mme ..... HENRI BEFVE

est agréé(e) en qualité de garde-chasse particulier pour constater, sur le(s) territoire(s) dont il (elle) a la garde, les infractions aux dispositions du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application relatives à la chasse, qui portent préjudice au(x) détenteur(s) de droit de chasse qui l'emploie(nt)



Je jure et promets de bien et loyalement remplir mes fonctions et d'observer en tout les devoirs qu'elles m'imposent. Je jure également de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à l'occasion de l'exercice de mes fonctions

Assermenté(e) le 18/05/2015 auprès du tribunal d'instance de BOULOGNE SUR MER.....

Le greffier  
(Signature et cachet)



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture  
de Boulogne-sur-mer**

Bureau du Cabinet et de la Sécurité

Boulogne-sur-Mer, le 19 septembre 2022.

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT  
EN QUALITE DE GARDE CHASSE PARTICULIER**

**Vu** le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

**Vu** l'article R.428-25 du Code de l'Environnement ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** le décret du 26 mai 2020 portant nomination de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-11-78 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-mer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2017 reconnaissant les aptitudes techniques de M. Hervé BEFVE à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier ;

**Considérant** la commission délivrée par M. Christophe SAUVAGE et Mme. Isabelle SAUVAGE à M. Hervé BEFVE par laquelle ils lui confient la surveillance de leurs droits de chasse situés sur le territoire des communes de PERNES-LES-BOULOGNE, BELLE-ET-HOULLEFORT, WIERRE-EFFROY, LA CAPELLE-LES-BOULOGNE, BOULOGNE-SUR-MER et WIMILLE;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Hervé BEFVE, né le 19 novembre 1967 à CAMBRAI (59) et demeurant au 32 rue Félix Adam à BOULOGNE-SUR-MER (62200), est agréé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévus au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse de M. Christophe SAUVAGE et Mme. Isabelle SAUVAGE, sur le territoire des communes de PERNES-LES-BOULOGNE, BELLE-ET-HOULLEFORT, WIERRE-EFFROY, LA CAPELLE-LES-BOULOGNE, BOULOGNE-SUR-MER et WIMILLE.

**Article 2 :** La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

**Article 3:** Le présent agrément est délivré pour une durée de CINQ ANS.

**Article 4 :** Dans l'exercice de ses fonctions, M. Hervé BEFVE doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

**Article 5 :** Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification :

- d'un recours gracieux auprès du Préfet du Pas-de-Calais,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille.

L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 7 :** La sous-préfète de Boulogne-sur-Mer est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Hervé BEFVE.

La Sous-Préfète,



Dominique CONSILLE

Destinataires :

M. Hervé BEFVE  
32 rue Félix Adam  
62200 BOULOGNE-SUR-MER

M. Christophe SAUVAGE et Mme. Isabelle  
SAUVAGE  
31 La Ruscame  
62126 PERNES-LES-BOULOGNE

M. les Maires de PERNES-LES-BOULOGNE,  
BELLE-ET-HOULLEFORT, WIERRE-EFFROY, LA  
CAPELLE-LES-BOULOGNE, BOULOGNE-SUR-  
MER et WIMILLE

M. le Procureur de la République près le Tribunal  
Judiciaire de Boulogne-sur-Mer

M. le Directeur de l'Office Français  
de la Biodiversité  
100, avenue Winston Churchill - CS 10007  
62022 Arras Cedex

M. le Directeur de la fédération départementale  
des chasseurs du Pas-de-Calais  
« La fosse aux loups »  
rue Victor Gressier - B.P. 80091  
62053 Saint Laurent Blangy Cédex

COMMISSION

PARTIE A REMPLIR PAR LE COMMETTANT (PROPRIETAIRE OU DETENTEUR DES DROITS DE CHASSE)

Je soussigné(e)

Nom : SAUVAGE Prénom : Christophe et Isabelle

Profession : Agriculteurs N° Tél : 06.58.15.71.84

Domicilié(e) à : 31 Le Russeau

Ferme Bellebarre

Code postal : 62126 Ville : PERNES LES BOULOONE

Agissant : - en mon compte personnel

- ou en qualité de ~~Président de la société de chasse de~~

Déclare commissioner en qualité de Garde-chasse particulier

Nom : BEFVE Prénom : Hervé

Profession : N° Tél :

Né(e) le : 19/11/1967 à : CAMBRAI

Domicilié(e) à : 32 rue Felix Adam

Code postal / Ville :

62 200 Boulogne sur Mer

Pour assurer la surveillance de mes droits de chasse situés à : ~~Perne les Boulogne~~, Belle Kullefort, Wime Effroy, Wimek, le Capelle les Boulogne et Boulogne/Perne.

- les documents attestant de mes droits (titre de propriété, bail, contrat, attestation écrite du propriétaire ayant cédé ses droits, attestation de la FDC 62...) sont annexés à la présente commission.

- La localisation de ces droits figure sur la carte annexée (format IGN 1/25 000).

- Le garde chasse particulier sera plus particulièrement chargé de constater les infractions suivantes :

- Infractions commises en matière de chasse prévues par le code de l'environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

de 19/01/2022

Pour le sous-préfète

la secrétaire générale

Martine NOUGAREDE

Fait à Pernes les Boulogne le 08/03/2022

SIGNATURE DU COMMETTANT



# DECLARATION DU COMMISSIONNE

## PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT GARDE CHASSE PARTICULIER

Je soussigné(e) (nom, prénom): BEFUE HERVE  
 Adresse: 32 rue Felix Adam  
62200 Boulogne / Mer  
 Né le: 19/11/1967 à Cam Crai  
 N°: Tel: 06.67.89.86.08

déclare sur l'honneur :

que je n'exerce pas les fonctions de garde chasse particulier ou garde particulier pour le compte d'autres personnes ou associations.

que j'exerce déjà les fonctions de garde chasse particulier pour le compte d'une ou des personnes ou associations suivantes :

Société ou Chasse Privée	Territoires	Date d'agrément	N° d'agrément

que je n'exerce pas les fonctions d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint, d'ingénieur technicien ou agent de l'office national des forêts et des services forestiers de la Direction Départementale ou Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, d'agent du Conseil Supérieur de la Pêche, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou des parcs nationaux, garde-champêtre.

que je ne suis ni propriétaire ou détenteur de droits des propriétés qui sont soumises à ma surveillance.

que je ne fais pas partie des membres du conseil d'administration de l'association détentrice des droits qui me commissionne.

Fait à Permes les Backs Le 8/3/2022

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral  
 de 19/02/2022  
 Pour la sous-préfète  
 la secrétaire générale  
 Martine NOUVALEDE

**SIGNATURE**





Vo pour des savoirs à l'art de perfection  
2019/2022

Pour la sécurité  
la sécurité générale  
Maurice NOUGAREDE



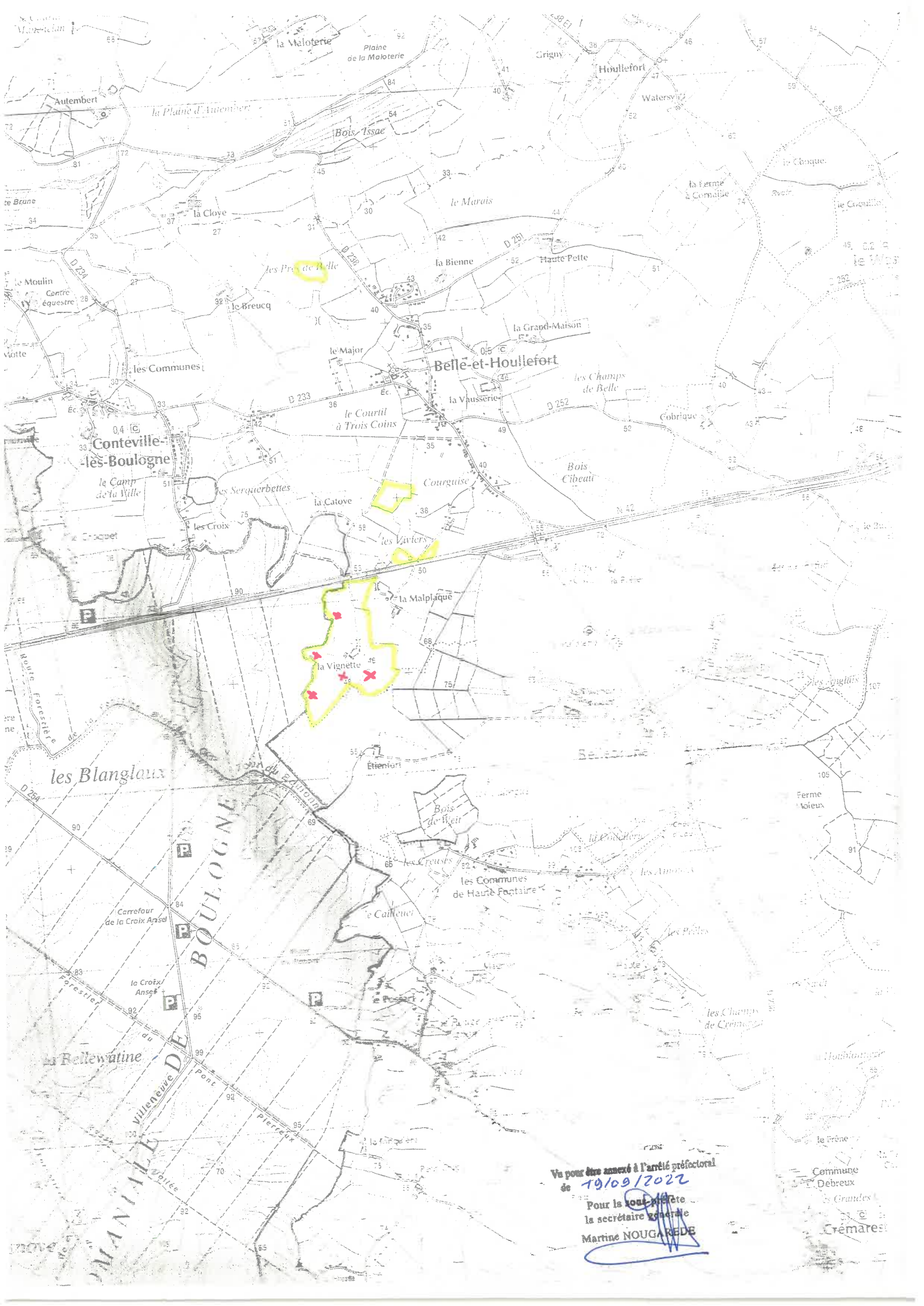
CNE-SUR-MER

WIMEREUX

Wimille

Manninghen  
+ Henne





Vo pour être annexé à l'arrêté préfectoral  
 de 19/09/2022  
 Pour la commune de  
 la secrétaire générale  
 MARTINE NOUGAREDE







Handwritten text or markings in the bottom left corner, including what appears to be a date and some illegible characters.